

DSI

RENOUVELLEMENT ET COMPLEMENT DE LA SOLUTION DE PROTECTION CONTRE LES CODES MALICIEUX

 **DATE LIMITE DE RÉPONSE:**
23 mars 2021 à 16h00

PUBLIÉ LE
1 MARS 2021

Procédure:
MAPA 3

AVIS RECTIFICATIF DU 10/03/21

LE HAVRE SEINE METROPOLE

LE HAVRE SEINE METROPOLE

HOTEL DE LA COMMUNAUTE

19 RUE GEORGES BRAQUE

76085 LE HAVRE

Correspondre avec l'Acheteur

Objet RENOUVELLEMENT ET COMPLEMENT DE LA SOLUTION DE PROTECTION CONTRE LES COD

Référence 21AF-MUTCV-0787-G

Rectifications

Référence acheteur 21AF-MUTCV-0787-R1-G

Remise des offres

Au lieu de :

23/03/21 à 09h00 au plus tard.

Lire :

23/03/21 à 16h00 au plus tard.

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

LE HAVRE SEINE METROPOLE

LE HAVRE SEINE METROPOLE

HOTEL DE LA COMMUNAUTE

19 RUE GEORGES BRAQUE

76085 LE HAVRE

Correspondre avec l'Acheteur

L'avis implique un marché public.

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Objet RENOUELEMENT ET COMPLEMENT DE LA SOLUTION DE PROTECTION CONTRE LES CC

Référence 21AF-MUTCV-886691

Type de marché Fournitures

Mode Procédure adaptée

Code NUTS FRD22

Lieu de livraison Hotel d'agglomération

76085 LE HAVRE CEDEX

Durée 36 mois

DESCRIPTION * Information importante :

Compte-tenu du contexte sanitaire actuel, les candidats sont invités à signaler au pouvoir adjudicateur les cas de l'épidémie.

* Renseignements complémentaires: Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande de dématérialisation uniquement : <https://www.mpe76.fr>

L'attention des candidats est attirée sur le fait que leurs questions ne doivent pas révéler leur identité, ni leur caractère compétitif. Le cas échéant, ils seront invités à reformuler leur(s) question(s) sans l'élément concerné.

Code CPV principal 48761000 - Logiciels antivirus

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : Oui

Forme Prestation divisée en lots : Non

Les variantes sont refusées

Quantité ou étendue * Procédure de passation : (cf article 2-2 du règlement de la consultation)

La consultation est passée par procédure adaptée.

* Forme du marché :

Les prestations donnent lieu à un marché à prix mixtes, en application de l'article R.2112-6 du code de la commande publique, comportant une partie à prix forfaitaire portant sur un montant estimé de 100 000 € HT, et une partie à prix unitaires portant sur des prestations de cours de marché, dont le montant maximum est fixé à 20 000 € HT.

Pour la partie à prix forfaitaire :

- Evolution de 3300 licences F-Secure Business Suite vers Business Suite Premium ;
- Complément F-Secure avec la solution RDR (Rapid Detection & Response) pour les 3 300 licences
- Support de la solution
- Formation / transfert de compétences pour 1 administrateur

Pour la partie à prix unitaires :

- Fournitures de licences F-Secure Business Suite Premium supplémentaires
- Complément F-Secure avec la solution RDR pour les licences supplémentaires
- Support pour les licences supplémentaires

Il n'y a pas de quantité minimale pour la partie à prix unitaires. La quantité maximale pour la partie à prix unitaires est de 3300 licences F-Secure Business Suite vers Business Suite Premium et la fourniture du complément F-Secure avec la solution RDR

* Durée du marché :

Le présent marché est passé pour une durée de trois ans à compter de la date prescrite par l'ordre de service d'évolution de 3300 licences F-Secure Business Suite vers Business Suite Premium et la fourniture du complément RDR (Rapid Detection & Response).

Le marché n'est pas reconductible.

Valeur estimée hors TVA : 120 000,00 €

Conditions relatives au contrat

Financement Le délai global de paiement ne pourra excéder 30 jours, selon les dispositions de l'article R4121-1 du Code de la commande publique.

Forme juridique Aucune forme de groupement n'est imposée par l'acheteur.

L'acheteur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres de plusieurs groupements.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour ses obligations contractuelles, avec les autres membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

Autres conditions Conditions particulières d'exécution : Non

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Autres renseignements demandés :

- DC 1 - dernière version, entièrement complété et signé (à télécharger sur

[:http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimés_dc/DC1](http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimés_dc/DC1)

candidature - Habilitation du mandataire par ses cotraitants;

- DC 2 détaillé et entièrement complété - dernière version (à télécharger sur

[:http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimés_dc/DC2](http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimés_dc/DC2)

candidat individuel ou du membre du groupement ;

- En l'absence de références, le candidat devra par tout moyen à sa convenance, justifier de sa capacité à

- Une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date

Les éléments de preuve relatifs à des services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte
prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique :
Sécurité des Systèmes d'Information ».

- Attestation relative à la certification dont bénéficie le candidat auprès de F-Secure (à minima certification «

Marché réservé : Non

Critères d'attribution Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés
(règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Renseignements Correspondre avec l'Acheteur

Offres Remise des offres le 23/03/21 à 09h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres : 150 jours , à compter de la date limite de réception des offres.

Dépôt Déposer un Pli dématérialisé

Cette consultation bénéficie du Service DUME

Renseignements complémentaires

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

* Jugement des propositions :

* Examen des candidatures : Le candidat qui est interdit de soumissionner à un marché public sera éliminé

la qualité pour présenter une offre ou dont les niveaux de capacités demandés sont insuffisants sera égale

* Critères de jugement des offres :

Le jugement sera effectué à partir des critères notés et pondérés suivants :

- Valeur technique: Une note qualitative sur 100 points sera attribuée à travers l'analyse du cadre de réponse une valeur croissante de mérite. Cette note sera ensuite pondérée: pondération 6

. Pertinence des qualifications (niveau de solution proposé et certifications du prestataire): note sur 40

. Fonctionnalités : note sur 10

. Administration de la solution: note sur 10

. Délais : note sur 40

- Prix des prestations apprécié sur le montant total du DPGF et de la simulation de commande

La note de 100 sera attribuée pour le prix le moins cher et ensuite un classement relatif sera effectué : $(\text{prix l'entreprise}) \times 100$

Cette note sera ensuite pondérée : pondération 4.

Les offres sont classées par ordre décroissant. L'offre la mieux classée est retenue. En cas d'égalité de points le critère « Valeur Technique » sera privilégié.

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire, en attendant que le ou les candidats produisent les documents mentionnés à l'article 9 du présent règlement de la consultation.

En cas de discordance constatée dans une offre, le montant porté à l'acte d'engagement prévaudra sur les décompositions du Prix Global et Forfaitaire, et le montant de la DPGF sera rectifiée en conséquence.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le bordereau des prix prévaudront sur les décompositions de l'offre et le montant de la simulation de commande sera corrigé en conséquence.

Les erreurs de multiplication ou d'addition qui seraient constatées dans la simulation de commande pourront être corrigées.

pouvoir adjudicateur et ce montant ainsi rectifié sera pris en compte pour le jugement des offres.

Les quantités indiquées dans la simulation de commande ne sont pas contractuelles. Elles sont destinées à pas le pouvoir adjudicateur pour des commandes futures.

Le candidat sera invité à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera déclarée irrégulière

* Négociation :

- Ouverture des offres : L'offre au sens du présent article est l'ensemble des pièces, exigées dans le règlement effectivement remises par le candidat. Les offres inappropriées sont éliminées dès leur ouverture. L'acheteur l'ensemble des offres initiales dont les pièces ne sont pas conformes aux exigences des documents de la consultation

- Discussions avec tout ou partie des candidats :

L'acheteur peut librement et de sa seule initiative décider d'engager, ou de ne pas engager, des discussions ; celles-ci ne constituent ni une obligation pour l'acheteur ni un droit pour les candidats, qui demeurent tenu tout le temps de leur validité.

L'acheteur choisit librement les candidats avec lesquels il souhaite engager des discussions. Il peut choisir qu'avec un seul candidat. S'il décide de ne discuter qu'avec un seul candidat, ou qu'avec certains des candidats sont ceux dont les offres initiales, classées en fonction de l'ensemble des critères de sélection figurant dans le règlement sont économiquement les plus avantageuses.

Ces discussions ont pour objet :

- de compléter les pièces des offres initiales qui ne sont pas conformes aux exigences des documents de la consultation
- d'apporter des clarifications aux offres initiales ou de les rendre économiquement plus avantageuses.

Lorsque plusieurs critères de sélection figurent dans le règlement de la consultation, l'acheteur peut décider que sur l'amélioration des offres au regard d'un seul, ou de certains seulement, de ces critères, qu'il choisit pour tous les candidats admis à discuter.

Les candidats concernés peuvent librement et spontanément apporter toutes modifications à leurs offres in les clarifier ou d'en améliorer la teneur au vu du ou des critères ainsi retenus dans le cadre de la discussion

Au cours des discussions l'acheteur peut appeler l'attention d'un candidat sur les aspects de son offre initia ou des clarifications ou se prêtent particulièrement à des améliorations, et à cette fin l'inviter à procéder à d dans un sens déterminé.

Au cours des discussions l'acheteur peut décider d'apporter des modifications non substantielles aux caract d'exécution du marché telles qu'elles sont définies dans les documents de la consultation.

L'acheteur choisit librement les modalités de déroulement des discussions et d'information des candidats a Les négociations pourront ainsi être menées indifféremment soit par téléphone, avec obligation de retransc soit menées par écrit, ou, si nécessaire, donner lieu à une ou plusieurs rencontre(s) de chacun des candida rencontres faisant l'objet d'un relevé écrit des conclusions, garantissant la traçabilité des échanges interver communiqué aux candidats via le profil d'acheteur.

Chaque candidat est libre de se retirer de la négociation à tout moment. Il est toutefois tenu d'en informer l' ou non son offre initiale.

Les offres modifiées devront impérativement être transmises électroniquement via la plateforme MPE76. D l'offre serait modifié, la proposition devra inclure un nouvel acte d'engagement.

Attribution du marché :

À l'achèvement de la négociation, l'ensemble des offres modifiées ou non, fera l'objet d'un dernier classem l'acheteur au candidat dont l'offre est jugée économiquement la plus avantageuse au regard du ou des critè règlement de la consultation.

À l'issue de la négociation, les offres qui seront restées inacceptables, inappropriées ou irrégulières seront

* Le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suiv candidats pourront télécharger le dossier de consultation et remettre leur(s) offre(s). La plateforme dispose un espace de stockage et un coffre-fort électronique (onglet gestion). S'il utilise cet outil le candidat devra l'

dossier.

* A l'issue de la présente consultation, un avis d'attribution du marché sera publié sur le site internet de la C
Seine Métropole.

Marché périodique : Non

Fonds Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : Non

Recours Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Rouen

53 avenue Gustave Flaubert

76000 Rouen Cedex 1

Tél : 02 35 58 35 00 - Fax : 02 35 58 35 03

greffe.ta-rouen@juradm.fr